



## ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 à 20h00

à Prilly

Présidence :

AMBLET

Olivier

Délégués du Conseil intercommunal

Jouxten-Mézery (JM)

ASCHWANDEN

Sonja (excusée)

GRANDCHAMP

Thierry

KLINGER-LOHR BONVIN

Mariela

MANTHEY

Jacek

MUBIAYI

Benjamin (excusé)

AMBLET

Olivier

BARBEY

Aurélie

CLARAMUNT

Lumia (excusée)

CONNE

Georges

DEILLON

Fabien

DIAS ANDRADE LOURENCO Ana Filipa

Blaise

DRAYER

Nolwen

FAVE

Philippe

MAROLF

Cédric

MONNEY

Barthélémy

MAMA NDONGO

Geneviève

NOSEDA GUIGNARD

Eva (excusée)

TORTELLI

Vincent

ZODOGOME

Christian

BOVEY

Philippe

MUGGLI

Jean-Claude (excusé)

PISANI

Lionel

PISANI

Daniel

SPÖRRI

Nathan

VANNAY

Romanèl-sur-Lausanne (RsL)

Comité de direction

Prilly

JOLY

Rebecca (excusée)

Prilly

MATTIA

Maurizio

Prilly

SARTORELLI

Luigi (remplacement de Mme Joly)

Jouxten-Mézery

SCHOENI

Nathalie

Jouxten-Mézery

REYMOND

Thierry

Romanèl-sur-Lausanne

DAGON

Jennifer

Romanèl-sur-Lausanne

OPPLIGER

Patrick

Secrétaire CI (procès-verbal)

MEIER

Anne (excusée)

**M. le Président Olivier Amblet** ouvre la séance, il souligne l'absence de la secrétaire en congé de santé et le fait que le projecteur ne fonctionne pas.

## **1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**

20 déléguées et délégués sur 25 sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Pour rappel les validations des votes se font à la majorité des 2/3 avec les nouveaux statuts.

L'ordre du jour est approuvé.

1. **Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025**
3. **Assermentations**
4. **Correspondance et communications du Bureau**
5. **Communications du Comité de direction**
6. **Préavis N°5 – 2025 du Comité de direction au Conseil Intercommunal sur le budget 2026**
7. **Election du Bureau du Conseil Intercommunal pour 2025-2026**
8. **Motions, postulats, interpellations**
9. **Questions et divers**

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025**

**M. le Conseiller Philippe Muggli** souligne une erreur arithmétique à la page 128 au point 6 : il n'y a pas eu d'abstention lors du vote ; il faut lire 16 pour, 0 contre et 0 abstention. Le procès-verbal est adopté avec 16 pour et 4 abstentions.

## **3. Assermentation**

Les membres remplaçants du CoDir à assurer ne sont pas présents et personne ne se présente comme scrutateur suppléant.

## **4. Correspondance et communications du Bureau**

**M. le Président Olivier Amblet** présente le nouveau registre des « pétitions, motions, postulats et interpellations en cours de traitement » qui sera maintenu à jour par le bureau comme stipulé dans le règlement. Il y a une interpellation ouverte à ce jour au sujet de la piscine de Fontadel. Suite à diverses remarques reçues au sujet du site Internet, le bureau souhaite communiquer les points suivants quant à la publication des informations :

- Les PV sont publiés après leur approbation par le Conseil Intercommunal.
- Les Préavis sont mis sur le site au fur et à mesure par la secrétaire du CoDir.
- Les Rapports des commissions ne sont pas publiés actuellement. Le bureau discutera lors de sa prochaine séance d'une proposition de les publier à la suite de leur discussion au Conseil Intercommunal.

## **5. Communications du Comité de direction**

**Mme la Vice-Présidente du Codir Nathalie Schoeni** prend la parole. Elle a le plaisir d'annoncer la naissance d'Aliénor, fille de Madame la Présidente du Comité de Direction Rebecca Joly, née le 4 septembre. La famille se porte bien.

Elle communique les points suivants :

- Le deuxième étage du collège de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne a été construit dans les temps.
- Le futur collège des Esserpys a désigné le lauréat du mandat d'études : le bureau AABA sis à Genève qui a notamment construit le collège des Plaines du Loup. Un vernissage a eu lieu fin août, suivi d'une exposition publique pendant 15 jours. Le préavis est en cours d'élaboration.
- Jouxtens-Mézery a choisi le bureau montreusien ARCHI-DT pour la surélévation du collège et l'élaboration du préavis est en cours.
- Les travaux du collège du Grand-Pré avancent comme prévu.

Réponse à l'interpellation du 30 avril 2025 déposée par Madame la Conseillère Geneviève Noseda Guignard relative à l'accès aux infrastructures aquatiques et à l'avenir de la piscine de Fontadel : Lecture de la réponse distribuée aux conseillers en début de séance. **M. le Conseiller Jacek Manthey (JM)** prend la parole et se demande pourquoi la piscine fait tout à coup partie du patrimoine de l'ASIGOS et non plus de la Commune de Prilly. **M. le Municipal Maurizio Mattia** répond que c'est un équipement sportif étroitement lié aux écoles qui a été transféré l'année dernière de la ville de Prilly à l'ASIGOS en partie pour des questions de DDP et de cohérence. **M. le Conseiller Jacek Manthey (JM)** s'oppose à cette idée, il précise qu'ailleurs les écoles utilisent des infrastructures qui appartiennent aux communes, par exemple à Jouxtens-Mézery où la salle de gymnastique appartient à la Commune.

## 6. Préavis N°5 – 2025 Budget 2026

**M. le Président Olivier Amblet** propose d'entendre le rapport de la COGEF, suivi d'une discussion générale, puis d'une discussion sur les chapitres 1 à 6 et enfin le budget détaillé de la section 10 à 17, la section 12 sera traitée page par page. Les amendements seront tous votés à la fin des discussions, avant le vote final sur les conclusions, éventuellement amendées.

**Mme la Vice-Présidente du CoDir Nathalie Schoeni** annonce que le CoDir propose un amendement suite aux échanges et analyses avec la COGEF : en page 10, diminuer le compte 219950.313400 de 1500.- en raison d'un doublon de charge.

**M. le Conseiller Christian Bovey (RsL)** lit les souhaits et la conclusion du rapport, **puis M. le Président Olivier Amblet** ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Jacek Manthey (JM)** s'oppose à la subvention de la ferme des Tilleuls car le rôle de l'ASIGOS est de fournir des infrastructures scolaires, non pas de subventionner d'autres organismes. **Mme la Vice-Présidente du CoDir Nathalie Schoeni** précise qu'il s'agit d'une prestation de la ferme des Tilleuls pour les écoles qui existait déjà mais était pris en charge par la ville de Prilly.

**M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL)** relève un autre point à la page 10 concernant le software E-Séance (question n°4) à savoir si on pourrait mutualiser les dépenses avec ce qui est déjà en place à Prilly et à Romanel-sur-Lausanne.

**M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL)** reprend la question n°9 du rapport et s'interroge sur le montant demandé pour un achat de mobilier en 2026 concernant des classes ouvertes en 2025. **Mme la Municipale Jennifer Dagon** répond que 2 classes sur 4 ont été ouvertes en 2025 mais n'ont pas été équipées et qu'il faudra le matériel pour 2026. **M. le Conseiller Fabien Deillon (P)** s'interroge sur le prix des fournitures pour 2 classes. **Mme la Municipale Jennifer Dagon** répond qu'une grosse partie est prévue pour Romanel-sur-Lausanne et le restant pour tout le primaire de l'ASIGOS.

Après le passage en revue des différentes pages, la COGEF demande une pause de 5 minutes pour décider d'éventuels amendements. Reprise de la séance.

**M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) prend la parole.** La COGEF a débattu sur 3 éléments. Concernant la question n°9 sur le mobilier, la réponse du CoDir a convenu, la COGEF ne propose pas d'amendement.

Concernant la question n°4 sur le logiciel E-Séance, **M. le Municipal Thierry Reymond** apporte une explication sur le logiciel qui faciliterait la communication et l'accès aux documents intercommunaux de l'ASIGOS. **M. le Municipal Maurizio Mattia** apporte encore un complément d'information sur le logiciel. **M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL)** a participé à la commission technique lors de l'achat du software E-Séance à Romanel-sur-Lausanne, il serait envisageable d'avoir des univers distincts et il encourage à bien discuter avec le fournisseur de la solution. **M. le Conseiller Jacek Manthey (JM)** demande pourquoi ne pas utiliser Google Doc. **M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL)** maintient la proposition d'amendement réduisant le budget d'E-Séance à 0.-. **M. le Municipal Maurizio Mattia** souligne les conséquences sur le travail en acceptant cet amendement.

Concernant les subventions, **M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL)** précise que l'ASIGOS n'a pas vocation à verser des subventions et que ce montant pourrait figurer dans un compte tel que sorties scolaires. **M. le Conseiller Fabien Deillon (P)** pense qu'il ne faut pas commencer à distribuer des subventions au risque de se retrouver dans la même situation de l'Etat de Vaud. Si l'ASIGOS subventionne, il faudrait établir un règlement. **M. le Municipal Maurizio Mattia** précise que, dans les comptes de la ferme du Tilleul, ne figure aucune subvention de la ville de Prilly, mais uniquement des recettes d'ateliers. Le CoDir va donc proposer un contre-amendement.

**M. le Conseiller Thierry Grandchamp (JM)** revient sur la liste des souhaits de la COGEF, précisément sur la question concernant l'augmentation du personnel à Plan Sépey en conformité avec la décision 164. Est-ce qu'à la rentrée l'ASIGOS est en règle avec cette décision 164 ? **M. le Municipal Maurizio Mattia** répond que le but est d'être en conformité avec cette décision 164, qu'il faut toujours 2 personnes sur place en cas d'urgence (emmener un élève à l'hôpital de nuit par exemple) **M. le Municipal Luigi Sartorelli** répond que les entretiens d'engagements sont en cours, l'ASIGOS n'est pas encore aux normes pour la rentrée scolaire, mais le sera pour janvier 2026.

**Mme la Vice-Présidente du CoDir Nathalie Schoeni** annonce la proposition d'un contre-amendement pour les subventions de la ferme des Tilleuls : ajouter 2500.- au compte 3171.00 pour le degré primaire et 2500.- au même compte pour le degré secondaire.

**M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL)** recommande d'accepter le contre-amendement.

**M. le Président Olivier Amblet** soumet les amendements au vote :

*Sur proposition du CoDir, diminution de CHF 1500.- du compte 2199.50.3134.00 pour le réduire à 0.- par suite d'un dupliquât en page 10-11.*

Votants : 19	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 4	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	------------------

Amendement sur proposition de la COGEF concernant le software E-Séances :

*La COGEF propose de diminuer le budget du compte 2199.20.3118.00 de CHF 12'500.-, ramenant le total CHF 0 et de diminuer le compte 2199.20.3158.00 de CHF 5000.-, ramenant le total à CHF 0.*

Votants : 19	Pour : 7	Contre : 7	Abstention : 5	Statut : refusé
--------------	----------	------------	----------------	-----------------

Concernant le compte Subventions les amendements suivants sont proposés :

- La COGEF propose de diminuer le budget du compte 2199.20.3636.00 de CHF 5'000, ramenant le total à CHF 0.
- Le CoDir propose un contre-amendement, consistant à diminuer le budget du compte 2199.20.3636.00 de CHF 5'000, ramenant le total à CHF 0, d'ajouter CHF 2'500 au compte 2120.00.3171.00 et d'ajouter CHF 2'500 au compte 2120.00.3171.00.

Opposition entre les deux amendements concernant les subventions de la ferme des Tilleuls :

Amendement COGEF : 0	Contre-amendement CoDir : 18	Abstention : 1
----------------------	------------------------------	----------------

Votation pour le contre-amendement proposé par le CoDir :

Votants : 19	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 1	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	------------------

**M. le Conseiller Jacek Manthey (JM)** considère que ce budget ne respecte pas les statuts de l'ASIGOS et votera contre.

**M. le Conseiller Christian Bovey (RsL)** lit la conclusion du rapport :

#### Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS :

- Vu le préavis No 05-2025 du Comité de direction du 07 août 2025 sur le **budget 2026**,
- Oui le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### Décide

- D'approuver le budget de l'ASIGOS tel qu'amendé pour l'année 2026 présentant un excédent de charges de CHF 8'201'935.

Les amendements acceptés sont :

- De diminuer de CHF 1500.- le compte 2199.50.3134.00 pour le réduire à 0.- par suite d'un dupliquat en page 10-11.
- De diminuer le compte 2199.20.3636.00 de CHF 5'000, ramenant le total à CHF 0, d'ajouter CHF 2'500 au compte 2120.00.3171.00, et d'ajouter CHF 2'500 au compte 2120.00.3171.00.

Votants : 19	Pour : 18	Contre : 1	Abstention : 0	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	------------------

#### 7. Election du Bureau du Conseil Intercommunal pour 2025-2026

Personne ne se présente comme scrutateur suppléant.

#### 8. Motions, postulats, interpellations

Le bureau n'a pas reçu de dépôt à ce moment. **M. le Conseiller Jacek Manthey (JM)** a adressé un mail au CoDir auquel il n'a pas reçu de réponse et le dépose en tant qu'interpellation. Lecture du mail concernant la sécurité sur le chemin de l'école des élèves de Jouxtens-Mézery se rendant à Prilly par le LEB.

#### 9. Questions et divers

**M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL)** s'inquiète sur l'avancement des travaux du collège des Esserpys car le timing est restreint.

**Mme la Vice-Présidente du CoDir Nathalie Schoeni** répond que le CoDir était très optimiste en pensant présenter le préavis en septembre. Il manque encore des informations pour le finaliser et il sera donc présenté en novembre.

**Prochaine séance du Conseil Intercommunal : mercredi 19 novembre 2025 à 20h à Romanel-sur-Lausanne.**

Les dates des conseils de l'année prochaine seront communiquées le 19 novembre. La parole n'étant plus demandée, le président clos cette séance à 21h30 et remercie les membres pour leur présence et leur participation.

Le Président



Olivier AMBLET

La secrétaire



Anne MEIER